

Négociation Annuelle Obligatoire (N.A.O.) 2018

Cette année, la CFDT a proposé une série de mesures visant à améliorer le pouvoir d'achat et la qualité de vie au travail de l'ensemble des salariés :

- **Augmentation générale de 0,7 %**
- Passage de 1,2 point à 2 points de majoration pour le travail du dimanche et des jours fériés
- Ré-adaptation systématique au poste pour les salariés ayant une absence longue durée
- Journée(s) de ressourcement pour tous les salariés relevant de la famille éducative non-cadre
- Prime verte si utilisation des transports en commun ou déplacement en véhicule propre (vélo, co-voiturage, ...)

Les militants CFDT ont construit leurs demandes sur les moyens annoncés par la direction afin d'être assurés qu'elles seraient prises en compte de manière sérieuse et chiffrée.

Ainsi à l'issue de la négociation, **la CFDT a obtenu l'Augmentation Générale de 0,7 %** alors que la direction n'accordait que 0,5 % jusqu'à la dernière séance.

Notre délégation syndicale a maintenu jusqu'au bout l'idée que tous les salariés devaient bénéficier d'une revalorisation ce qui nous a permis d'amener la direction sur la demande initiale de la CFDT et même d'aller au-delà de ce qu'elle avait initialement prévu.

Enfin, la Direction Générale et les Organisations Syndicales ont conclu l'accord Négociation Annuelle Obligatoire 2018 sur les mesures suivantes ;

- **Une Augmentation Générale des salaires de 0.7%.**
- Une **augmentation solidaire** de 2 points d'indice jusqu'à l'indice 297 et de 1 point d'indice pour les indices compris entre 298 et 350,
- La revalorisation du nombre de jours de **récupération pour le travail de nuit** : 1 jour de récupération en plus (soit 3 jours/an au lieu de 2 actuellement) pour les travailleurs de nuit **FENC ou AES ayant 50 ans et plus** et au moins un an d'ancienneté,
- Revalorisation de la **prime de remplacement inopiné** appliquée à la FENC qui s'élèvera à 30 € au lieu de 18 € actuellement,
- Ajout d'un **congé pour événement familial** en cas de décès d'un petit enfant : 2 jours pour les grands-parents.

Ces revalorisations seront applicables rétroactivement au 1^{er} juin 2018

La délégation CFDT souligne que la Fondation Apprentis d'Auteuil est cette année dans une logique d'amélioration salariale contrairement aux autres secteurs du champ social, même si ces améliorations restent modérées.

En conséquence, **la CFDT a signé la Négociation Annuelle Obligatoire 2018.**